

## **Rapport du Président**

Commission permanente du  
mardi 13 juillet 2021  
N° CP-2021-7-9-2

### **9<sup>ème</sup> Commission**

Commission Nord Alsace - Haguenau - Wissembourg

### **Service instructeur**

Service grands projets Nord

### **Service consulté**

## **PROPOSITION D'APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DÉFINITIF DE L'OPÉRATION DE RESTRUCTURATION DU COLLÈGE ANDRÉ MAUROIS DE BISCHWILLER**

Résumé : Le Conseil départemental du Bas-Rhin a affirmé, en Séances plénières du 20 mars 2017 (CD/2017/007), du 25 juin 2018 (CD/2018/022) et du 13 décembre 2018 (CD/2018/089), son engagement fort pour construire l'avenir des collégiens bas-rhinois en adoptant une stratégie globale : Actions Educatives et Collèges. Ce plan prévoit de mener des opérations d'envergure dans certains collèges publics du Bas-Rhin (Plan Pluriannuel d'Investissement - PPI).

A ce titre, le programme technique détaillé des travaux de restructuration du collège André Maurois de Bischwiller a été approuvé en Commission permanente du 12 novembre 2018 (délibération n° CP/2018/370).

Le présent rapport propose à la Commission permanente d'approuver l'Avant-Projet Définitif (APD) ainsi que le budget prévisionnel d'un montant de 10 930 000 € TTC.

Le Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) des bâtiments départementaux, adopté par le Conseil départemental du Bas-Rhin en séance plénière le 25 juin 2018 (délibération CD/2018/022), constitue aujourd'hui un engagement fort de la Collectivité européenne d'Alsace pour construire l'avenir des jeunes alsaciens. Il prévoit de mener, dans certains collèges publics du nord de l'Alsace, des projets de restructuration durable, répondant aux différentes réglementations en vigueur (ADAP, sécurité-incendie, ERP...) et aux attentes fonctionnelles des usagers, tout en proposant des locaux performants sur le plan énergétique, sobres, faciles d'entretien et aux coûts d'exploitation optimisés.

A ce titre, le périmètre de l'opération de restructuration du collège André Maurois de Bischwiller et le budget alloué ont été approuvés par la Commission permanente du 12 novembre 2018 (Délibération n° CP/2018/370 – approbation du programme technique détaillé).

Il est proposé de présenter le résultat des études de conception et plus précisément de l'Avant-Projet Définitif qui découle de cette approbation.

Le collège accueille actuellement près de 920 élèves, y compris ceux en SEGPA, UPEAA et ULIS.

Le projet porte sur deux anciens collèges contigus qui ont fait l'objet d'une fusion administrative et pédagogique en septembre 2017. L'ex collège André Maurois (datant de 1972) et l'ex collège Saut du Lièvre (construit en 1980) font aujourd'hui partie de la cité scolaire constituée avec le lycée André Maurois.

Il est composé de 6 bâtiments : un bâtiment R+3 (anciennement André Maurois) comportant l'administration de la cité scolaire au rez-de-chaussée et des locaux d'enseignement aux étages, un bâtiment R+1 et un bâtiment en rez-de-chaussée (anciennement Saut du Lièvre) ainsi que la demi-pension, l'atelier SEGPA et les sanitaires.

Le projet devra permettre de remédier aux dysfonctionnements principaux que subit le collège : l'éclatement des pôles fonctionnels, le dédoublement des pôles spécialisés (sciences, technologie, arts) mais aussi de la vie scolaire, du CDI ou des espaces professeurs.

Il s'agit d'y créer les pôles fonctionnels d'un collège classé REP dimensionné pour 950 élèves, hors SEGPA, hors ULIS, hors UPE2A, hors classe relais.

Les objectifs de l'opération sont les suivants :

- Apporter les améliorations fonctionnelles attendues ;
- Répondre aux besoins pédagogiques et réglementaires ;
- Rendre le site et les bâtiments accessibles aux personnes handicapées, dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (AdAP), améliorer l'efficacité énergétique du bâti existant.

Le projet de restructuration et d'extension proposé comprend les travaux suivants :

- Une restructuration partielle et légère du bâtiment André Maurois ;
- Une restructuration lourde du bâtiment B du Saut du Lièvre ;
- La construction du nouveau cœur d'établissement accueillant les locaux enseignants, le CDI, la vie scolaire et la salle polyvalente et création d'une liaison couverte avec les deux bâtiments d'enseignement (après démolition du bâtiment A Saut du Lièvre) ;
- Les mises en conformité réglementaires au titre de la sécurité incendie des ERP ;
- La mise aux normes de l'accessibilité aux personnes en situation de handicap dans le cadre de l'AdAP ;
- Le raccordement du chauffage au futur réseau de chaleur de la Ville de Bischwiller ;
- La requalification des entrées et des aménagements paysagers.

Après analyse du dossier d'avant-projet définitif, ce projet est conforme aux attentes techniques, fonctionnelles et budgétaires du Maître d'Ouvrage et des usagers. Il a été présenté au Conseil d'Administration du collège le 10/06/2021.

La dimension environnementale fait partie intégrante de ce projet, avec des objectifs de performances énergétiques conformes à la réglementation thermique en vigueur et un objectif de bâtiment passif pour l'extension à construire.

Pour cette opération, le marché de maîtrise d'œuvre a été confié au groupement de maîtrise d'œuvre LARCHE METZGER (architecte mandataire) pour un montant de 1 036 000 € TTC, il a été notifié le 1<sup>er</sup> octobre 2019.

Le planning prévisionnel prévoit un démarrage des travaux 2<sup>ème</sup> trimestre 2022 pour une livraison fin 2024.

L'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux s'élève à 7 122 839 € HT (valeur mai 2021).

Le coût global prévisionnel de l'opération incluant les études de conception, les diagnostics, les prestations intellectuelles et frais annexes, s'élève à 9 108 300 € HT soit 10 930 000 € TTC. Les coûts de mise en place de locaux modulaires pendant les travaux afin de maintenir l'établissement en fonctionnement sont inclus dans l'enveloppe.

Cette dépense est inscrite au budget de la manière suivante :

<b>Identifiant de l'AP</b>	<b>Libellé de l'AP</b>	<b>Montant de l'AP</b>
COLLEGE002 2019/1	COLLEGE DE BISCHWILLER	10 930 000,00 €

Au vu de ce qui précède, je vous propose de :

- Autoriser le lancement des travaux de restructuration du collège André Maurois à Bischwiller ;
- Approuver l'Avant-Projet Définitif de l'opération de restructuration du collège André Maurois à Bischwiller (dont la synthèse est jointe en annexe au présent rapport) ;
- Approuver le nouveau coût prévisionnel des travaux pour un montant de 7 122 839 € HT (valeur mai 2021) ;
- Approuver le nouveau coût global de l'opération intégrant les frais d'études et frais annexes pour un montant de 10 930 000 € TTC. Les crédits seront prélevés sur l'opération P199O003.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY